

LES AIDES de la rentrée



AAJ :

Aide à l'Autonomie des Jeunes

Ayants droit : Étudiants contrat pro / demandeurs d'emploi de 20 à 26 ans ou à partir de 18 ans si dernier enfant à charge. Montant mensuel de **20€ à 180€** d'octobre à septembre (année universitaire) en fonction du coefficient social. Seuil Ressources CS ≤ 22500



CVEC :

Contribution Vie Étudiante et de Campus

Ayants droit : Étudiants de - 26 ans soumis au paiement de la Contribution Vie Étudiante. Sous condition de ressources. Participation de **70 à 100%** du montant, en fonction du coefficient social.



Soutien scolaire

Cours en ligne ou à domicile, Pour tous à partir de 6 ans, sous condition de ressources. Participation de **30% à 100%** du montant de la facture en fonction du coefficient social.



Aide à l'installation

Cette aide forfaitaire de **200€** peut être versée pour vous accompagner dans toutes les dépenses liées à votre installation (achat de matériel, déménagement, loyer ou charges).

Pour les agents (tous types de contrats) de 18 à 26 ans dont le coefficient social est inférieur à 10 000€.



Aide Jeunesse

Participation forfaitaire de **20€ à 45€** en fonction du coefficient social pour toute adhésion / inscription à un club, une association, une école sportive, une école de musique.

Pour les enfants de moins de 18 ans.



Aide au Bilan

Cette aide permet de financer des bilans de neuropsychologie, psychomotricité et/ou ergothérapie non pris en charge par la Sécurité sociale ou un organisme mutualiste. Participation de **45€ à 150€** en fonction du coefficient social.

Pour les enfants de 3 à 16 ans.



Assurances scolaires, Assurances habitations étudiants :

Plus d'infos sur www.ccas.fr

VOUS ÊTES NOUVEL.LE EMBAUCHÉ.E ET VOUS VENEZ DE CRÉER VOTRE DOSSIER AUPRÈS DE LA CMCAS PAYS DE SAVOIE ?

Vous bénéficiez d'une réduction de 25€ sur une des activités de la CMCAS de votre choix !